Rappel de produit pour des raisons de sécurité

Publication du 10/03/2023

GPH DIFFUSION rappelle Gélules végétales de prêle biologique 190mg



- Noms des modèles ou références concernés : **Pilulier de 100 gélules végétales de prêle biologique 190mg Pilulier de 200 gélules végétales de prêle biologique 190mg**
- Marque : **GPH DIFFUSION**
- **GTIN 3700216261857 Lot 221213001 Date de durabilité minimale 13/12/2025**
 GTIN 3700216205806 Lot 221213001 Date de durabilité minimale 13/12/2025
- Conditionnements : **Pilulier**
- Date début/fin de commercialisation : **du 13/12/2022 au 16/02/2023**
- Température de conservation : **Produit à conserver à température ambiante**
- Zone géographique de vente : **France entière**
- Distributeurs : **Détail dans la liste des points de vente**

POURQUOI CE PRODUIT EST-IL DANGEREUX ?

- Motif du rappel : **Dépassement limites légales d'Escherichia Coli**
- Risques encourus par le consommateur : **Escherichia coli**

QUE FAIRE ?

- Conduite à tenir par le consommateur : **Ne plus consommer, Contacter le service consommateur.**
- Préconisation sanitaire :
 Les Escherichia coli peuvent entraîner dans les 3 jours qui suivent la consommation, des gastro-entérites marquées par des douleurs abdominales et des diarrhées (éventuellement accompagnées de sang), accompagnées ou non de fièvre. Les personnes qui auraient consommé les produits mentionnés ci-dessus et qui présenteraient ce type de symptômes sont invitées à consulter sans délai leur médecin traitant en lui signalant cette consommation et la nature du germe contaminant.

RECOURS DONT DISPOSENT LES CONSOMMATEURS

- Modalités de compensation : **Remboursement.**
- Date de fin de la procédure de rappel : **samedi 10 juin 2023**

CONTACT

- Numéro de contact : **0558476224**

Retrouvez toutes les informations sur les rappels de produits sur le site:

https://rappel.conso.gouv.fr

Le site des alertes de produits dangereux

FAITES PASSER LE MESSAGE :
Informez vos parents et amis de ce rappel !
Faites circuler l'information au sujet de ce rappel, surtout si vous savez que le produit faisant l'objet du rappel a été offert, prêté ou vendu à quelqu'un d'autre